



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents

Question écrite n° 71272

Texte de la question

Mme Nathalie Kosciusko-Morizet attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur le contrôle des substances psychotropes chez les conducteurs. En effet, dans l'objectif d'une optimisation de la sécurité routière, l'obligation de ce contrôle est aujourd'hui généralisée à tous les accidents corporels depuis un décret du 31 mars 2003, et des tests salivaires sans réquisition du médecin semblent être en cours d'expérimentation. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les conclusions de cette expérimentation et de lui signaler un éventuel renforcement législatif de ce type de contrôle.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Kosciusko-Morizet](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71272

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7301